

## MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement des frais scolaires devra se faire endéans les 15 jours de la date de la facture.

Nous acceptons les paiements fractionnés en fonction du montant de la facture :

- **Facture de moins de 100€** : paiement de la totalité de la facture dans les 15 jours de la date de la facture.
- **Facture de 100 à 300€** : possibilité de deux paiements
  - 50% dans les 15 jours de la date de la facture
  - 50% restant un mois plus tard
- **Facture de plus de 300€** : possibilité de trois paiements
  - 35% dans les 15 jours de la date de la facture
  - 35% un mois plus tard
  - 30% restant un mois après le 2<sup>ème</sup> paiement

**La totalité de la facture doit donc être payée pour : le 15 décembre pour la 1<sup>re</sup> facture et pour le 15 avril au plus tard pour la 2<sup>ème</sup> facture.**

En cas de difficulté de paiement, n'hésitez pas à prendre contact par mail avec la direction : [coledubonheur.maternelle@gmail.com](mailto:coledubonheur.maternelle@gmail.com) ou [primaire.ecoledubonheur@gmail.com](mailto:primaire.ecoledubonheur@gmail.com)

N'oubliez pas de noter la communication structurée à chaque paiement.

L'école maternelle et l'école primaire n'ont pas le même numéro de compte, veuillez y être attentifs !